

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 23 avril 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

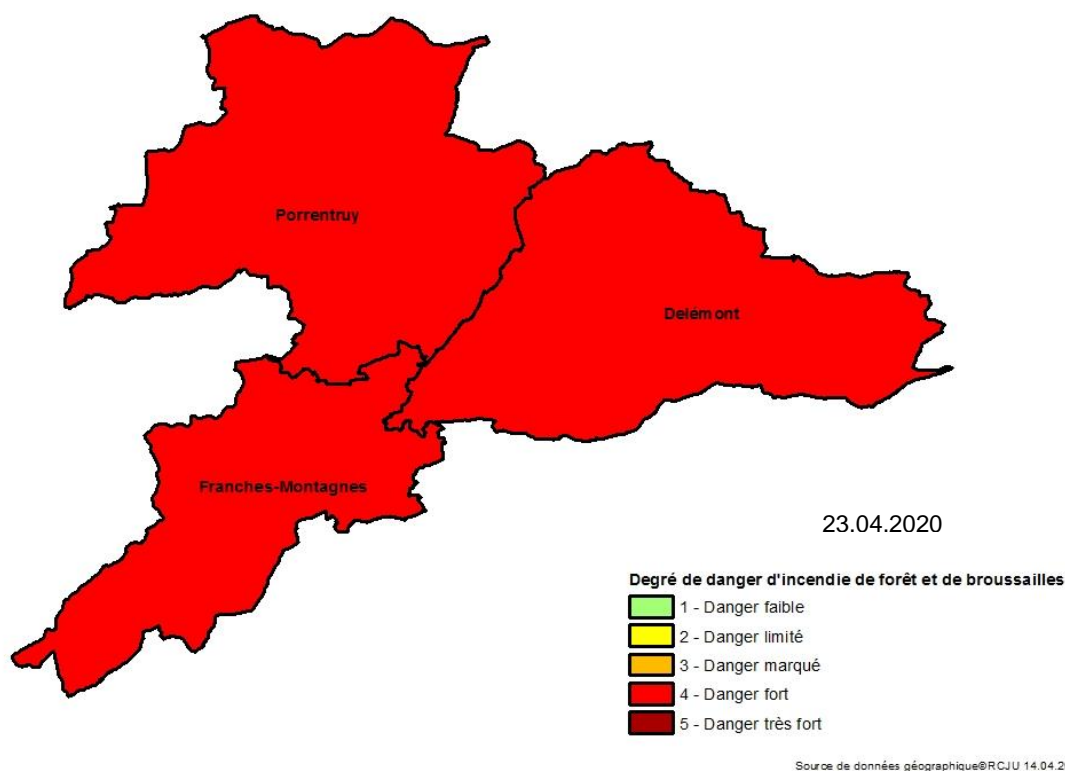


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans toutes les régions du canton du Jura, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de degré 4 « fort ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Description du danger

Dans les régions présentant un **degré de danger « fort »** d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies peuvent se déclarer très facilement. En cas d'incendie de forêt, l'intensité du feu est forte et sa propagation rapide en raison de la disponibilité en combustibles secs. Le sol peut brûler en profondeur et les flammes peuvent atteindre des hauteurs importantes. Le feu peut couvrir dans le sol.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

! Attention, il faut s'attendre à un comportement du feu dangereux notamment dans les peuplements de conifères dans les versants pentus. En cas de rafales, la propagation du feu est rapide !

Le tableau 1 montre les indices calculés par station météo et région de danger ainsi que les niveaux de danger d'incendie déterminés dans le canton du Jura.

District	Station	FFMC	DMC	DC	FWI	Käse	Degré
Delémont	Delémont	90	65	99	20	3925	4 - fort
Franches-Montagnes	La Chaux-de-Fonds	88	53	82	15	3161	4 - fort
Ajoie	Fahy	88	56	91	17	3430	4 - fort

Les indices indiqués dans le tableau sont ceux du jour et ils peuvent varier dans ceux qui suivent.

3. Situation générale

La semaine écoulée a été chaude pour la saison, ensoleillée et avec très peu de précipitations. Les températures journalières étaient un peu plus fraîches que la semaine qui la précédait. Depuis hier, les températures ont à nouveau augmenté au-dessus de 20° C et une petite bise a fait chuter l'humidité atmosphérique.

La litière forestière est généralement très sèche. Les couches supérieures du sol sont maintenant sèches. La végétation au sol et l'apparition des feuilles dans la canopée puisent de l'humidité supplémentaire dans les sols. Il n'y a pas d'humidité suffisante en forêt pour générer une ambiance forestière suffisamment fraîche pour qu'elle ait un effet ignifuge. L'inflammabilité est très élevée, en particulier en lisière forestière et là où il y a beaucoup de végétation sèche au sol.

4. Evolution et tendance

Les prochains jours devraient être chauds, largement ensoleillés et rester secs. Peu à peu, il s'installera des conditions pouvant générer des averses sur l'arc jurassien. Cependant, d'ici la fin du week-end, les averses potentielles resteront localisées et modestes. D'ici le début de la semaine prochaine, la météo pourrait devenir plus instable et donc le temps plus humide. Toutefois, les quantités de précipitations actuellement prévues ne permettraient pas un abaissement du degré de danger d'incendie de forêt sur l'ensemble du canton.

5. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour jeudi 30 avril 2020, mais si le danger devait varier de manière inattendue, d'autres bulletins sont possibles.

6. Mesure prise par les autorités

Interdiction absolue de faire du feu en forêt, en pâturage boisé ou à proximité (jusqu'à 200m des lisières).

7. Remarque générale

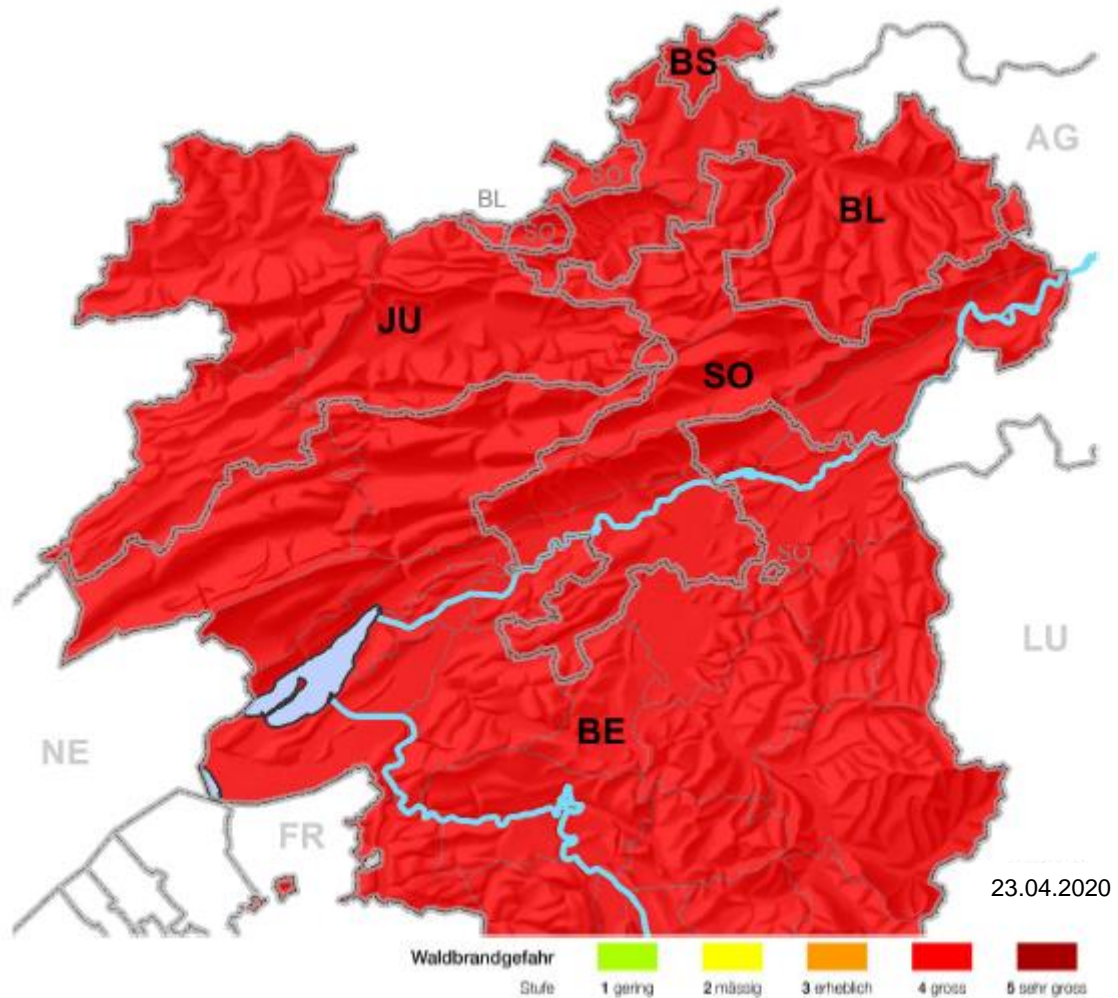


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.